

Ce document constitue l'annexe 2 de la Position-recommandation AMF n°2014-14 - Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes – DOC-2014-14

Tableaux relatifs aux rémunérations des dirigeants

Tableau 1

Ce tableau ne concerne que les dirigeants mandataires sociaux définis au 2 de la recommandation relative à la rubrique 15, dans le présent guide.

Il présente une synthèse des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux fournis dans les tableaux suivants, lesquels visent les rémunérations et les avantages de toute nature dus aux dirigeants mandataires sociaux par i) la société, ii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé, iii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé et (iv) la ou les société(s) qui contrôle(nt) au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Lorsque la société cotée appartient à un groupe, l'information sur la rémunération du dirigeant mandataire social porte sur les sommes dues par toutes les sociétés de la chaîne de contrôle.

Lorsque le mandat a débuté ou s'est terminé au cours de l'exercice, préciser, s'il y a lieu, la période de référence utilisée pour le calcul de la rémunération

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice N-1	Exercice N
[Nom et fonction du dirigeant mandataire social]		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)		
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (1)		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6)		
TOTAL		

(1) Rémunérations variables pluriannuelles attribuées au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice mais non acquises définitivement (par exemple, une rémunération variable pluriannuelle mise en place au cours de l'exercice et soumise à des critères de performance dont le montant définitivement dû n'est pas encore connu). Dans une note de bas de tableau, les émetteurs donnent des indications précises permettant de comprendre le mécanisme de ces rémunérations :

- date de mise en place du mécanisme ;
- plafond global de la rémunération ;
- description du mécanisme, notamment des critères de performance applicables.

Tableaux 2 & 3

- (1) Les émetteurs fournissent les éléments de rémunération sur une base brute avant impôt.
- (2) Préciser les critères en application desquels ces éléments ont été calculés ou les circonstances au regard desquelles ils ont été établis (motifs de versement, critères d'attribution, modalités de fixation du montant). Ces informations peuvent être décrites dans une note accompagnant le tableau.
- (3) Les émetteurs font figurer dans ce tableau les rémunérations variables pluriannuelles dues au titre de l'exercice ou versées au cours de l'exercice. Dans une note de bas de tableau, les émetteurs donnent des indications précises permettant de comprendre le mécanisme de ces rémunérations :
 - date de mise en place du mécanisme ;
 - plafond global de la rémunération ;
 - description du mécanisme, notamment des critères de performance applicables ;
 - rappel des rémunérations dues au titre d'exercices antérieures dont le montant n'a pas encore été versé ;
 - information sur l'application des critères ayant conduit au versement de cette rémunération.
 Ces indications doivent également être fournies lorsqu'aucun montant n'est dû ou versé au titre de l'exercice mais qu'un mécanisme de rémunération variable pluriannuelle a été mis en place.
- (4) Préciser les critères en application desquels ces éléments ont été calculés ou les circonstances au regard desquelles ils ont été établis (motifs de versement, critères d'attribution, modalités de fixation du montant). Ces informations peuvent être décrites dans une note accompagnant le tableau. Cette catégorie vise également, s'il y a lieu, les indemnités dues à raison de la prise de fonctions du mandataire social.
- (5) Décrire ces avantages en nature : voiture, logement etc.
- (6) Rémunérations dues au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice et dont le montant n'est pas susceptible d'évolution quelle que soit la date de versement.
- (7) Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social.

Ce tableau ne concerne que les dirigeants mandataires sociaux définis au 2 de la recommandation relative à la rubrique 15, dans le présent guide.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus (6)	Montants versés (7)	Montants dus (6)	Montants versés (7)
Rémunération fixe (1)				
Rémunération variable annuelle (1) (2)				
Rémunération variable pluriannuelle (1) (2) (3)				
Rémunération exceptionnelle (1) (4)				
Jetons de présence				
Avantages en nature (5)				
TOTAL				

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
[Nom]1		
Jetons de présence 1		
Autres rémunérations 1		
[Nom] 2		
Jetons de présence 2		
Autres rémunérations 2		
TOTAL		

Tableaux 4 & 5

(1) Date d'attribution du plan (date du conseil d'administration ou de surveillance).

(2) Cette valeur correspond à la valeur des options et instruments financiers lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant effet de l'étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

Préciser les éventuelles conditions de performance.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan (1)	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (2)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
	N° : Date :					
	N° : Date :					
TOTAL						

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan (1)	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
	N° : Date :		
	N° : Date :		
TOTAL			

Tableaux 6 & 7

- (1) *Date d'attribution du plan (date du conseil d'administration ou de surveillance)*
 (2) *Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.*
 (3) *Préciser la quantité d'actions à acquérir lors de la disponibilité des actions, fixée par le conseil lors de l'attribution gratuite des actions.*

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan (1)	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (2)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	N° : Date :					
	N° : Date :					
TOTAL						

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social			
Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan (1)	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition (3)
	N° : Date :		
	N° : Date :		
TOTAL			

Tableau 8

- (1) Y compris également les autres instruments financiers donnant accès au capital (BSA, BSAR, BSPCE ...) La même information est donnée sur les autres instruments optionnels, attribués à l'occasion d'opérations réservées aux mandataires sociaux.
- (2) Préciser lorsque la parité n'est pas de un dérivé pour une action en ajoutant un commentaire. De même lorsqu'un ajustement de la parité ou du capital a été réalisé, le tableau doit être présenté après ajustement.
- (3) Liste nominative des mandataires sociaux (mandataires dirigeants et mandataires non dirigeants).
- (4) Préciser les modalités de fixation du prix de souscription ou d'achat.
- (5) Présenter dans une note de bas de tableau les conditions de performance.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS (1)				
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT (1)				
Date d'assemblée	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Etc.
Date du conseil d'administration ou du directoire selon le cas				
Nombre total d'actions (2) pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :				
<i>Les mandataires sociaux (3)</i>				
<i>Mandataire 1</i>				
<i>Mandataire 2</i>				
<i>Mandataire 3</i>				
Point de départ d'exercice des options				
Date d'expiration				
Prix de souscription ou d'achat (4)				
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches) (5)				
Nombre d'actions souscrites au [...] (date la plus récente)				
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques				
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice				

Tableau 9

(1) Y compris également les autres instruments financiers donnant accès au capital (BSA, BSAR, BSPCE ...). La même information est donnée sur les autres instruments optionnels, attribués à l'occasion d'opérations réservées aux mandataires sociaux et aux dix principaux attributaires salariés sur une base globale.

Préciser lorsque la parité n'est pas de un dérivé pour une action en ajoutant un commentaire. De même lorsqu'un ajustement de la parité ou du capital a été réalisé, le tableau doit être présenté après ajustement.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS (1)	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)				
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)				

Tableau 10

- (1) Si un ajustement du nombre des actions a été réalisé suite à une opération sur le capital de la société, le tableau doit être présenté après ajustement.
 (2) Liste nominative des mandataires sociaux (mandataires dirigeants et mandataires non dirigeants).
 (3) Présenter dans une note de bas de tableau les conditions de performance.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS				
INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT				
Date d'assemblée	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Etc.
Date du conseil d'administration ou du directoire selon le cas				
Nombre total d'actions (1) attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :				
<i>Les mandataires sociaux (2)</i>				
<i>Mandataire 1</i>				
<i>Mandataire 2</i>				
<i>Mandataire 3</i>				
Date d'acquisition des actions (3)				
Date de fin de période de conservation				
Nombre d'actions souscrites au [...] (date la plus récente)				
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques				
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice				

Tableau 11

- (1) Cette colonne doit être remplie pour tous les dirigeants mandataires sociaux y compris les directeurs généraux délégués et les membres du directoire.
Pour les seuls dirigeants visés par le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF et le code MiddleNext s'agissant des règles de cumul d'un mandat social avec un contrat de travail (le président du conseil d'administration, le président directeur général, le directeur général dans les sociétés à conseil d'administration, le président du directoire, le directeur général unique dans les sociétés à directoire et à conseil de surveillance et le gérant dans les SCA), dans l'hypothèse où le contrat de travail est maintenu ou maintenu mais suspendu, il convient de cocher la case « oui » et d'expliquer les raisons dans un commentaire.
- (2) L'émetteur présente, s'il y a lieu, une note explicative complémentaire sur les régimes supplémentaires de retraite dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux :
- s'agissant des régimes à prestations définies, l'émetteur fournit des informations complémentaires sur les modalités de détermination et de calcul des prestations de retraite supplémentaire (par exemple pourcentage du dernier salaire jusqu'à un certain montant) auxquelles le mandataire dirigeant social aura droit - comme les autres bénéficiaires - à l'âge de la retraite ;
 - s'agissant des régimes à cotisations définies, l'émetteur fournit des informations complémentaires sur la charge versée par l'employeur et comptabilisée par l'émetteur au cours de l'exercice au bénéfice du dirigeant mandataire social ;
 - s'agissant des autres régimes, l'émetteur fournit les renseignements nécessaires à la bonne information des investisseurs.
- (3) L'émetteur présente un développement sur les engagements pris au bénéfice de ses dirigeants mandataires sociaux correspondant à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. L'information donnée à ce titre précise les modalités de ces engagements et notamment le montant de ces indemnités ou avantages pour chacun des dirigeants mandataires bénéficiaires, les critères d'exigibilité et de performances et, s'il y a lieu, les circonstances au regard desquelles ils ont été établis.
- (4) L'émetteur présente un développement sur les indemnités dues au titre des clauses de non-concurrence conclues, le cas échéant, par la société avec chaque dirigeant mandataire social.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail (1)		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui (2)	Non	Oui (3)	Non	Oui (4)	Non
Nom 1 Fonction 1 Date début Mandat 1 Date Fin Mandat 1								
Nom 2 Fonction 2 Date début Mandat 2 Date Fin Mandat 2								